

DONATION ENTRE EPOUX

Pour préparer au mieux votre acte, je vous remercie de me transmettre les pièces suivantes :

▶ Concernant chacun des époux :

- Extrait d'**acte de naissance** de moins de 3 mois.
- Copie recto/verso de la **pièce d'identité**.
- Questionnaire d'état-civil** dûment complété (au verso).
- Si l'un des époux est **étranger** : **Traduction** en français **de son extrait d'acte de naissance** par un traducteur assermenté.
- Votre Relevé d'Identité Bancaire signé** (pour la restitution du trop-perçu éventuel à la clôture du dossier).

▶ Concernant votre mariage :

- Extrait d'**acte de mariage** de moins de 3 mois.
- Copie de votre **livret de famille**.
- Le cas échéant, copie de votre **contrat de mariage**.

 *Après réception des pièces, un projet d'acte vous sera adressé, assorti du montant précis des frais d'acte (entre 350 et 380 Euros).*

Questionnaire d'état-civil :

Madame / Monsieur

NOM : _____

Prénoms - Soulignez l'usuel : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Profession : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Nationalité : _____

Madame / Monsieur

NOM : _____

Prénoms - Soulignez l'usuel : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Profession : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Nationalité : _____

Renseignements communs

Adresse complète : _____

Mariés à la mairie de _____ le _____

Merci de joindre une copie du contrat de mariage, le cas échéant.

MENTION LEGALE D'INFORMATION : L'office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes. A cette fin, l'Office est amené à enregistrer des données concernant les parties et à les transmettre à certaines administrations, notamment au service de la publicité foncière aux fins de publication des actes et à des fins foncières, comptables et fiscales. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, chaque partie peut exercer ses droits d'accès et de rectification aux données la concernant auprès du Délégué à la protection des données désigné par l'Office Notarial à l'adresse suivante : cil@notaires.fr. Pour les seuls actes relatifs aux mutations immobilières, certaines données sur le bien et son prix, sauf opposition de la part d'une partie auprès de l'Office, seront transcrites dans une base de données immobilières à des fins statistiques.